OO/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010- 759 /PRES

promulguant la loi n° 036-2010/AN du 21 octobre 2010 portant ratification de l'ordonnance n° 2010-009/PRES du 23 juin 2010 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 24 mai 2010 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement partiel du projet de construction du Centre hospitalier régional de Ziniaré (région du Plateau central).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU la lettre n° 2010-081/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 30 novembre 2010 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n°036-2010/AN du 21 octobre 2010 portant ratification de l'ordonnance n° 2010-009/PRES du 23 juin 2010 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 24 mai 2010 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement partiel du projet de construction du Centre hospitalier régional de Ziniaré (région du Plateau central);

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n°036-2010/AN du 21 octobre 2010 portant ratification de l'ordonnance n° 2010-009/PRES du 23 juin 2010 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 24 mai 2010 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement partiel du projet de construction du Centre hospitalier régional de Ziniaré (région du Plateau central).

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 16 decembre 2010

Blaise COMPAGRE



BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

QUATRIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI Nº 036-2010/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2010-009/PRES DU 23 JUIN 2010 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
CONCLU LE 24 MAI 2010 A OUAGADOUGOU ENTRE LE
BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA),
POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE
CONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE
ZINIARE (REGION DU PLATEAU CENTRAL)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi nº 051-2009/AN du 1^{er} décembre 2009 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 21 octobre 2010 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n° 2010-009/PRES du 23 juin 2010 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 24 mai 2010 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement partiel du projet de construction du centre hospitalier régional de Ziniaré (région du Plateau central).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 21 octobre 2010.

Pour le Président de l'Assemblée pation la Deuxième Vice-président

Mariam Marie Giséle GUI

Le Secrétaire de séance

<u>Tiémoko KONATE</u>